

## GARANTIE FINANCIÈRE E.T.T.

**Taux : entre 0,3% et 1,5% du montant de la garantie**

- ▶ Fortes capacités d'intervention : jusqu'à 50 M€ en pool
- ▶ Contre-garanties limitées ou nulles
- ▶ Tarifications compétitives et stables
- ▶ Une étude et une offre sous 8 jours ouvrés
- ▶ Des solutions contrats cadres pour les franchiseurs
- ▶ Une offre dédiée pour garantir l'encaissement de vos factures
- ▶ Un contrat spécifique pour financer vos factures - affacturage

\*\*Tarifications spécifiques pour les créations

## RC PROFESSIONNELLE HISCOX

**Prix : à partir de 950€ TTC / an, niveau de garantie standard**

- ▶ En partenariat avec HISCOX : tarif préférentiel
- ▶ Primes très compétitives et forfaitaires (pas de rétroactivité)
- ▶ Garantie Faute inexcusable jusqu'à 5 000 000 €
- ▶ Garantie dommages véhicules confiés à l'intérimaire - *option*
- ▶ Frais de défense au pénal employeur inclus
- ▶ Pas de franchise sur frais de défense et dommages corporels
- ▶ Aucune sous-limitation RC

## MULTIRISQUES LOCAL PRO HISCOX

**Prix : à partir de 250 euros TTC par an**

- ▶ Contrat TOUS RISQUES SAUF en partenariat avec HISCOX
- ▶ Garanties remplacement valeur à neuf (aucune décôte) monde entier pour les matériels informatiques fixes et portables
- ▶ Couverture forfaitaire pour les pertes financières
- ▶ Garantie Frais de reconstitution des données sans sous-limites
- ▶ Protection juridique incluse et assistance communication de crise

 **opticourtage**

en partenariat avec



### OFFRE SPÉCIALE DE BIENVENUE

Pour toute nouvelle souscription RC PRO

10% offerts pour le contrat Multirisques Local Professionnel

**Code promotionnel : ETOPTI2014**

*Sauf sur les primes mini plancher*

### CONTACTEZ-NOUS

pour une étude sans engagement

49 avenue Sainte Victoire 13100 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone: 06 59 35 63 96

[contact@opticourtage.com](mailto:contact@opticourtage.com)

[www.garantie-financiere-entreprise-de-travail-temporaire.com](http://www.garantie-financiere-entreprise-de-travail-temporaire.com)

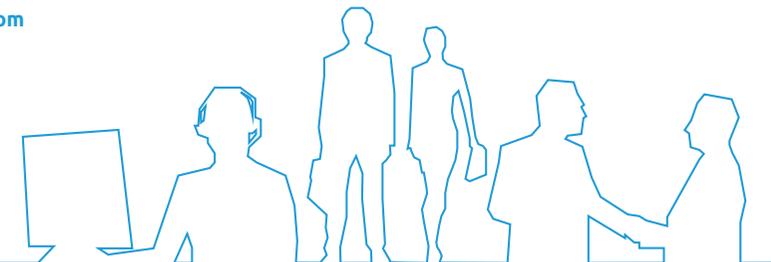
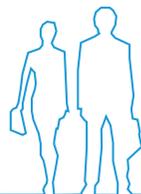
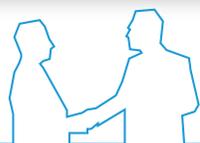
## Assurances Entreprises de Travail Temporaire



Mise à disposition de ressources humaines

Créations  
Reprises  
Renégociations

*Le monde de l'assurance des  
Entreprises de mises à disposition  
de Ressources Humaines*



## NOTRE HISTORIQUE

**OPTICOURTAGE** est un cabinet de courtage spécialisé dans l'accompagnement des professions réglementées. Nous accompagnons au quotidien les **sociétés de travail temporaire**, les **sociétés de portage salarial**, et les **cabinets de recrutement** pour négocier ou renégocier leurs contrats d'assurances et de garanties financières. Nos partenaires sont reconnus pour leur excellente gestion des **souscriptions** ainsi que des **sinistres**.

## NOTRE FONCTIONNEMENT, NOS ENGAGEMENTS, NOS CONTRATS

- ▶ Une étude **sous 24h**
- ▶ Des offres **sous 8 jours ouvrés**
- ▶ Des tarifications **stables et compétitives**
- ▶ Des contre-garanties **nulles ou très limitées**
- ▶ De **fortes capacités d'encours** : jusqu'à 50 M€ en pool
- ▶ Des contrats **complets** en termes de garanties, avec des **franchises faibles**
- ▶ Une **excellente gestion des sinistres** et des assureurs conseils **à vos côtés**

## NOS ASSUREURS ET CAUTIONNEURS PARTENAIRES

Tous nos partenaires cautionneurs et assureurs sont **agréés** et présentent **d'excellentes solvabilités financières**. Nous travaillons régulièrement avec **6 cautionneurs indépendants** (5 français et 1 étranger) et **un partenaire spécialisé pour la RC PRO et la Multirisques Local Professionnel**.

### Tous ces partenaires offrent :

- fiabilité dans le temps et stabilité des taux
- des tarifications compétitives
- une très bonne santé financière

## LES RISQUES COUVERTS PAR NOTRE PROGRAMME D'ASSURANCE ET DE GARANTIES

*Une protection optimale pour vous et vos salariés*

### Exemples de sinistres

#### Secteur Tertiaire

##### Risque : Faute Professionnelle

Une bijouterie contracte une société de gardiennage, qui passe par une ETT qui détache un intérimaire agent de sécurité. Ce dernier commet un vol dans la bijouterie. La société de gardiennage est mise en cause. Puis en tant qu'entreprise utilisatrice, elle met en cause l'ETT, à qui il est reproché de ne pas avoir vérifié le casier judiciaire de l'intérimaire.

##### Risque : RC Professionnelle

Un hôpital contracte une ETT qui détache une infirmière, qui provoque le décès d'un bébé suite à une erreur d'injection. Des investigations mettent en évidence des troubles psychologiques chez l'infirmière, la rendant inapte à sa mission. Les parents attaquent l'hôpital, qui se retourne contre l'ETT pour ne pas avoir vérifié les antécédents auprès des anciens employeurs.

### Réaction de l'assureur et prise en charge

- 🟢 **Frais d'expertise : 2 700 €**
- 🟢 **Indemnisation du vol : 135 000 €**  
(Initialement la demande d'indemnisation de la bijouterie s'élevait à 415 000 €)

- 🟢 **Frais d'avocat et d'obsèque pris en charge**
- 🟢 **Indemnisation du préjudice moral 50 000 €**

#### Secteur du BTP

##### Risque : Faute Professionnelle

Une ETT met à disposition d'une entreprise du BTP un intérimaire qui n'avait pas les compétences et expériences pour le poste. Suite à d'importantes défaillances sur le chantier, l'ETT est mise en cause par son client.

##### Risque : Faute Inexcusable

Une agence d'intérim a mis à disposition d'une entreprise de BTP un intérimaire pour une mission de couvreur. Ce poste figurait sur la liste des postes à risques de cette entreprise. L'intérimaire fait une chute de 5 m lors de l'exercice de sa mission, et garde des séquelles importantes de son accident du travail. Il saisit le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale pour faire reconnaître la faute inexcusable de l'agence d'intérim, son employeur.

- 🟢 **Frais d'avocat et expertise : 12000 €**
- 🟢 **Indemnisation de la condamnation de l'ETT : 37000€**

- 🟢 **Frais d'avocat et expertise : 22000 €**
- 🟢 **Prise en charge des condamnations** mise à la charge de l'ETT qui a été jugée responsable de ne pas avoir délivré à son intérimaire de formation spécifique relative aux dangers du poste : **173000 €**

#### Secteur Industrie

##### Risque : Faute Inexcusable

Une ETT met à disposition d'une entreprise spécialisée dans le cartonnage un intérimaire pour une mission de manutentionnaire. Lors du nettoyage d'une machine industrielle, la main de l'intérimaire a été happée, en raison d'une défaillance de sécurité de la machine. L'entreprise de travail temporaire est mise en cause par l'intérimaire pour faute inexcusable de l'employeur.

- 🟢 **Prise en charge des frais d'avocat** pour défendre l'ETT et pour le recours contre la société de cartonnage : **17000 €**

### Les événements garantis

- ▶ **Le défaut de conseil**
- ▶ **La divulgation d'informations confidentielles**
- ▶ **Les fautes professionnelles, erreurs ou omissions :**
  - La perte et la destruction de données
  - Les retards accidentels dans la prestation

### Les + de notre produit RC PRO

- Défense au pénal de l'employeur** ✓ inclus
- Garantie faute inexcusable portée à 5 M€** ✓ inclus
- Domage causés par des véhicules confiés à vos salariés temporaires** ✓ inclus
- Pas d'application de franchise sur les dommages corporels** ✓ inclus
- Pas de franchise sur les frais de défense** ✓ inclus
- Une prime forfaitaire sans régularisation rétroactive** ✓ inclus
- 🟢 **Des tarifs très performants**
- 🟢 **Une offre sous 48h**
- 🟢 **À partir de 900€ par an**

